

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2015

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	15	9 février 2015	18 février 2015
Présents	10		
Votants	15		

PRÉSENTS : M.M. LEBRET (Maire), BRUN, DELAVAUD, GASCOIN, JOURDAIN, SÈVE.
Mmes DESPINS, LECOZ, OLIVIER, PÉHO.

EXCUSÉS :

M.M. BOISSONNADE (pouvoir à Mme PÉHO), GARÇON (pouvoir à Mme LECOZ), GUILLEMINOT (pouvoir à Mme DESPINS), MOISAN (pouvoir à M. LEBRET).
Mme WALLET (pouvoir à M. DELAVAUD).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LECOZ.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 16 janvier 2015.

Avant de démarrer l'ordre du jour, monsieur le Maire informe le Conseil des diminutions des recettes allouées aux collectivités locales. Il précise notamment que plus aucune subvention de voirie n'est possible pour le moment, le programme triennal de voirie 2012/2014, prolongé jusqu'au 31 décembre 2015, ayant été entièrement utilisé pour notre Commune. Il semblerait que les futurs programmes triennaux de voirie soient remis en cause, et ils pourraient ne pas être reconduits ou revus à la baisse (actuellement ils couvrent 70 % de la dépense hors taxe).

I - RÉVISION DU P.O.S./ÉLABORATION DU P.L.U. : CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES

Délibération n° 15-02-07 (S/P 17/02/15)

M. SÈVE rappelle que trois candidats ont répondu à l'appel d'offres et qu'ils ont été reçus individuellement mercredi, en présence de Mme DUVAL de la D.D.T. Il s'agit des cabinets :

- SIMON-GENIN, dont l'exposé a été très clair et très brillant ;
- VIDAL CONSULTANTS, dont la présentation a été bien préparée ;
- FORTEAU FAISANT, qui a été très clair et convaincant.

M. LEBRET indique que les trois critères de choix principaux étaient la méthode de travail, la communication et la concertation, et le coût de la prestation.

M. SÈVE stipule que l'un des cabinets a été jugé un peu en deçà et qu'il s'agissait du plus cher : VIDAL CONSULTANTS. Le choix entre les deux autres était plus difficile. Le cabinet SIMON-GENIN, bien qu'un peu moins cher, a proposé des méthodes et une communication jugées un peu moins performantes. Le cabinet FORTEAU FAISANT est situé à DREUX, alors que les deux autres sont parisiens. Le cabinet FORTEAU FAISANT a établi le P.L.U. de BOINVILLE-EN-MANTOIS avec l'aide de Mme DUVAL. Le Maire de BOINVILLE l'a trouvé très efficace. Il possède une bonne connaissance du terrain et de la région.

M. JOURDAIN demande si les interlocuteurs qui se sont déplacés en Mairie seront ceux qui géreront le dossier. M. SÈVE lui répond par l'affirmative, avec une autre personne qui n'était pas présente. M. FORTEAU sera chargé de l'organisation et de l'animation alors que Mme VANTRIMPONT assurera la rédaction des comptes rendus, la gestion du site internet et l'aide à la rédaction de nos documents.

M. LEBRET ajoute que le cabinet FORTEAU a fait une présentation spécifique, dynamique, claire et très personnalisée. C'était visiblement celui qui avait le plus travaillé le dossier. M. SÈVE précise qu'il a cherché à savoir si le cabinet n'avait pas trop de projets en cours. M. FORTEAU a répondu qu'il était très conscient de ses capacités et qu'il ne traiterait pas plus de 3 P.O.S. en même temps. M. LEBRET ajoute que ce cabinet est également candidat pour le P.L.U. d'ARNOUVILLE. S'il était retenu, il serait possible de mutualiser et coordonner les diagnostics (avec par exemple une liaison douce entre les deux communes).

M. JOURDAIN demande si une négociation de prix est possible, puisque FORTEAU FAISANT n'est pas le moins coûteux. Il lui est répondu qu'il assurera sans supplément des prestations complémentaires si besoin était, contrairement aux deux autres cabinets.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** :

- **de choisir l'offre proposée par le Cabinet FORTEAU FAISANT, géomètres-experts à DREUX (Eure et Loir) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ce contrat de mission d'études pour l'élaboration du P.L.U. de la Commune, pour un montant total de 24 000 € HT.**

M. LEBRET précise que le travail démarrera début mars, après un délai de recours d'une dizaine de jours pour les autres cabinets. Une demande de subvention sera faite au Département. Il est possible d'obtenir 40 % de la dépense hors taxe, sur un montant maximum de 25 000 €. Une subvention de l'État est également possible, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, mais il s'agit d'une enveloppe globale répartie sur toutes les communes, et elles sont actuellement nombreuses à élaborer leur P.L.U.

Mme LECOZ ajoute que le délai légal d'élaboration du P.L.U. devrait, sauf problème majeur, être respecté, puisqu'il devrait être bouclé fin septembre 2016. M. SÈVE ajoute que l'enquête environnementale peut prendre du temps,

sachant qu'une absence de réponse vaut accord pour tous les autres organismes, mais que pour cette enquête, on doit attendre une réponse.

M. JOURDAIN demande quelle a été la durée d'élaboration du P.L.U. à BOINVILLE. M. LEBRET lui répond qu'elle a duré 3 ans, à cause de lourds problèmes d'assainissement.

M. SÈVE précise que certains frais ne sont pas compris, notamment les frais de reproduction de documents. Une plateforme sera accessible à tous pour suivre les différentes étapes. Il ajoute enfin que l'élaboration du P.L.U. n'est pas inutile, même si la future structure qui se dessine sera probablement une communauté urbaine dans laquelle le P.L.U.i (intercommunal) sera obligatoire. Il déterminera en effet le choix des orientations communales.

II - BIBLIOTHÈQUE : PROJET DE RÉNOVATION **Délibération n° 15-02-08 (S/P 17/02/15)**

M. LEBRET indique qu'il n'était pas prévu de réaliser le projet de rénovation de la bibliothèque aussi rapidement, mais que le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 mars. Il explique que la CAMY a des projets de mise en réseau des bibliothèques de son territoire. En 2015, elle prévoit la mise à niveau des bibliothèques les plus grandes, et de s'étendre ensuite aux bibliothèques plus modestes. Un minimum d'améliorations est à prévoir avant, pour notre bibliothèque communale. Pour attirer de nouveaux lecteurs, la CAMY a proposé de créer un espace jeunesse. Trois entreprises ont été contactées afin qu'elles fournissent un devis pour la création de cet espace à l'étage, mais aussi la rénovation du rez de chaussée, pour plus de cohésion. Il s'agit des entreprises :

- BORGEAUD BIBLIOTHÈQUE, qui a fourni un devis sur plan, sans se déplacer (très belle qualité, mais prix très élevés non adaptés) : 13 889 € HT ;
- MANUTAN COLLECTIVITÉS, qui s'est déplacée une fois : 9 721,59 € HT ;
- DPC qui est venue deux fois et qui a été jugée la mieux et la moins disante, avec un mobilier de qualité nettement supérieure à MANUTAN : 8 488 € HT.

Pour attirer les jeunes, le mobilier ne suffit pas, il faut également se doter d'un fonds de livres jeunesse, pour une somme de 2 000 € HT.

Pour ce projet, trois financements sont possibles :

- la CAMY, avec son fonds de concours lecture publique, prendrait en charge 50 % de la somme restant à la charge de la Commune ;
- la D.R.A.C. financerait 35 % du mobilier et 50 % des livres ;
- la réserve parlementaire de Mme Sophie PRIMAS, Sénatrice, à qui l'on pourrait demander environ 3 000 €.

Il resterait donc environ 20 % de la dépense à financer par la Commune, soit environ 2 000 €. Sachant que le Conseil Général nous verse une subvention de 30 % de nos achats en livre, l'année suivante.

M. LEBRET ajoute que les bénévoles de la bibliothèque se sont grandement investies dans ce projet auquel elles ont été associées. Mme PÉHO demande si cette opération sera réalisée si l'on n'obtient pas de subvention. M. LEBRET lui répond que ce projet dépend entièrement des subventions et ne sera lancé qu'après obtention de celles-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir l'entreprise DPC, la mieux et la moins disante, pour la rénovation du mobilier, et de renforcer le fonds jeunesse à hauteur de 2 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide :**
 - **de choisir l'entreprise DPC pour la rénovation du mobilier de la bibliothèque municipale, pour une somme de 8 488 € HT ;**
 - **d'allouer une somme de 2 000 € HT pour le renforcement du fonds jeunesse ;**

- **autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de :**
 - **la CAMY, dans le cadre du fonds de concours « lecture publique » ;**
 - **la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ;**
 - **la réserve parlementaire (Madame Sophie PRIMAS, Sénatrice).**

- **s'engage à autofinancer l'opération en complément des différentes subventions citées ci-dessus.**

III - FONDS DE CONCOURS CAMY/ACCESSIBILITÉ P.M.R. **Délibération n° 15-02-09 (S/P 17/02/15)**

Le Maire explique que toutes les collectivités locales sont contraintes de mettre tous les établissements et toutes les installations aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) dans les trois ans. Un diagnostic a été mandaté pour chaque commune par la CAMY. M. LEBRET précise qu'il est impératif de commencer cette mise en conformité dès maintenant, afin d'étaler les dépenses dans le temps. De plus, la demande de subvention doit être déposée avant le 31 mars.

La première action consiste à compléter la rampe extérieure d'accès au cimetière par une rampe intérieure avec main courante et portillon. Dans l'avenir, il conviendra de « durcir » les allées du cimetière.

Il avait déjà été envisagé d'installer une rampe pour éviter les gens du voyage, et la deuxième action pourrait compléter ce projet en créant un cheminement avec rampe pour l'accessibilité aux installations sportives de la Mare Henriette. Ce cheminement débiterait de la place de stationnement handicapés et mènerait à l'entrée des vestiaires et accès au terrain de foot.

M. LEBRET ajoute qu'il ne s'agit que de la mise aux normes des équipements, mais pas de la voirie. L'agenda de mise aux normes doit être fourni avant le 27 septembre, pour la programmation de mise en conformité sur les trois ans qui viennent. L'accès à l'église est correct, la Mairie possède

désormais une place de stationnement réservée aux personnes handicapées et le cheminement est correct.

Les travaux projetés pour les deux opérations se montent à 14 935,35 € HT, financés à 50 % par la CAMY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. approuve le projet et autorise les travaux ;

. décide de demander à bénéficier du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines dans le cadre de la mise aux normes P.M.R., sur la programmation 2015, à hauteur de 50 % ;

. s'engage à autofinancer l'opération en complément du fonds de concours de la CAMY, soit 50 % du projet.

IV- INSTALLATION D'UN ABRI-BUS

Le Maire expose au Conseil qu'il existe une subvention très intéressante pour l'installation d'abri-bus (financement à 80 %), par le biais du produit des amendes de police. Il faudrait compter environ 2 600 € pour l'installation et 3 000 € pour la fourniture de l'abri-bus. Le projet n'est pas encore arrêté, mais il faut encore une fois déposer la demande de subvention avant le 31 mars.

Ce projet répondrait à une demande des parents pour abriter les enfants. Une installation originale a été préconisée par la seule entreprise contactée pour le moment. L'abri serait installé parallèlement au petit chemin pour éviter l'accès sur le toit par le mur. Ce serait un abri ouvert et sans banc pour éviter toute dégradation.

V - QUESTIONS DIVERSES

■ M. DELAUAUD parle du **projet d'installation d'un, voire deux défibrillateurs sur la Commune**. Les emplacements envisagés seraient sur la place du village et aux installations de la Mare Henriette. Il précise que les défibrillateurs doivent être installés dans une armoire chauffante de préférence, sinon leur batterie se décharge au froid. Le coût de l'ensemble complet se monte entre 2 000 et 2 500 € TTC pièce. L'utilisation en est simple, à l'aide d'instructions vocales.

M. BRUN demande en quoi consiste l'entretien. M. DELAUAUD lui répond qu'il faut changer la batterie tous les cinq ans.

Le Maire demande l'avis du Conseil pour savoir si ce projet lui semble opportun et le nombre de défibrillateurs à installer. L'ensemble des membres présents se déclare favorable à ce projet, les avis étant partagés quant au nombre.

M. JOURDAIN demande s'il existe des subventions, Mme LECOZ ajoute qu'un groupement d'achat via la CAMY pourrait être envisagé.

■ M. LEBRET :

- informe les conseillers que le **vote du budget** est prévu vers le 15 ou le 20 mars. Une prochaine commission des finances est planifiée le vendredi 6 mars à 19 h 00 ;
- déclare que la Commune s'est désabonnée de « La Lettre du Maire Rural (250 € annuels), et s'est abonnée à « la **Vie Communale** » (93 € annuels), qui contient des articles très intéressants et beaucoup plus adaptés à nos besoins (abonnement papier et mail). Tous les conseillers présents sont intéressés pour recevoir cet abonnement par mail ;
- demande l'avis du Conseil pour les futures **illuminations de Noël**. Prévoit-on un budget d'achat ou de location ? M. BRUN soumet l'idée de lancer un concours de décoration des maisons ;
- informe le Conseil qu'il a reçu ce jour le **nouveau Trésorier**, M. Alain SCHAEFFER ;
- montre à l'assemblée le **diplôme d'architecture** délivré à la Commune pour l'équipement de la Mare Henriette, suite à un concours lancé par la C.A.U.E. concernant les projets architecturaux des dix dernières années.

■ Mme LECOZ informe les Conseillers de la tenue d'une **réunion du C.C.A.S.**, jeudi soir, pour le bilan de l'année 2014.

- Domaine social : 2 dossiers A.P.A., 3 nouvelles demandes de téléassistance ;
- Validation de l'article du prochain M@g, tableau des anniversaires des + de 85 ans et répartition pour 2015, poursuite de l'équipe belote ;
- Actions 2014 : 11 seniors de plus de 85 ans ont reçu une visite et un cadeau le jour de leur anniversaire, 14 colis de Noël ont été distribués, 86 personnes ont participé au repas des anciens, 70 ados ont bénéficié d'une place de cinéma et de friandises pour Noël ;
- Le total des dépenses se monte à 6 730 € pour 2014 ;
- Projet de sortie, plutôt en septembre, avec participation financière. Espoir de voir des joueurs de boules sur la place cet été.

■ M. GASCOIN se plaint des **véhicules roulant à très vive allure** dans la rue des Rénateaux, souvent empruntée pour éviter les feux aux heures de pointe. Mme PÉHO déclare que le même phénomène est à déplorer dans le haut de la rue de la Libération. Un débat s'engage pour essayer de remédier à ce problème. M. LEBRET déclare que ce sujet devra être étudié en commission plus restreinte.

■ M. BRUN évoque la **parution prochaine du M@g n° 2**. 13 articles sont déjà en sa possession. Il en manque encore. Tous les articles doivent lui parvenir avant mercredi.

■ M. JOURDAIN informe qu'il a assisté à la **première réunion « Développement/Emploi/Formation de la CAMY** où le budget 2015 a été évoqué.

- M. DELAUDAUD quant à lui a assisté à la **première réunion CAMY de la Commission des Sports**, qui outre le budget 2015, a présenté les manifestations à venir. Il ajoute que la Commune a postulé pour accueillir un **concert de Blues sur Seine** au mois de novembre. Il termine en évoquant la **préparation de l'inauguration de la Place du Village** en avril.

- M. SÈVE soumet l'idée d'associer les Breuillois à la **biodiversité** (en les incitant à identifier les espèces et à les situer précisément), en utilisant le site internet et/ou le M@g comme support.

- M. BRUN propose des idées d'**animation de la place du village**, comme une brocante, un concours de boules, et estime que ces manifestations se prévoient longtemps à l'avance. M. DELAUDAUD ajoute qu'une séance de cinéma de plein air a également été envisagée. M. LEBRET termine en informant qu'un point ravitaillement d'un trail se tiendra sur la place du village le 4 octobre. Il ajoute que l'orgue de voyage de l'E.N.M. intervient à la demande dans les écoles ou les salles communales.

La séance est close à 22 h 50.